

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

Enquête publique portant sur la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

**Demandeur : Régie des Eaux de DAX
6 Allée du Bois de Boulogne
40100 Dax
Représentée par Mme le Maire Elisabeth BONJEAN**

Par délibération du conseil municipal en date du 20/09/2018, Madame le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification susmentionnée, ceci afin d'assurer l'information et la participation du public et pour recueillir ses observations relatives au projet.

L'enquête publique se déroulera durant **31 jours ½ consécutifs, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 12h00.**

M. Dominique THIRIET, retraité de la Fonction Publique Territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support papier : à la Régie des Eaux de DAX, 6 Allée du Bois de Boulogne, 40100 Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 ;
- sur un poste informatique : à la Régie des Eaux de DAX aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la mairie de DAX : à l'adresse suivante <https://www.dax.fr/enquete-publique-portant-sur-la-modification-du-zonage-dassainissement-des-eaux-usees-et-des-eaux-pluviales>

Les observations et propositions relatives à la modification de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pourront, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 12h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Régie des Eaux de DAX ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la Régie des Eaux de DAX ;
- transmises par courriel à enquete.rde@dax.fr, avant le jeudi 17 octobre 2019 à 12h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (modification de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales) ».

M. Dominique THIRIET, commissaire enquêteur, recevra le public à la Régie des Eaux de DAX durant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations ou propositions écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 16 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 27 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 8 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 17 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la Régie des Eaux de DAX, 6 Allée du Bois de Boulogne, 40100 Dax.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Mme le Maire de DAX, Régie des Eaux, l'exemplaire du dossier d'enquête accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du tribunal Administratif.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de DAX et à Régie des Eaux de DAX où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Maire,

Élisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine